

8 recommandations visant à promouvoir la pénétration de la large bande mobile en Belgique

Bruxelles, le 11 juin 2014 - Le taux de pénétration de la large bande mobile est passé de 16% (2011) à 45,7%. Ce qui signifie que plus de 45% de tous les utilisateurs mobiles utilisent également les données mobiles sur leur smartphone ou leur tablette. Un mouvement de rattrapage qui n'empêche toutefois pas la Belgique de se situer toujours en-dessous de la moyenne européenne (62,4%). Bien que l'utilisation de la large bande mobile ait fortement augmenté ces deux dernières années, il demeure encore certains points névralgiques tels que les normes d'émission, les taxes sur les infrastructures mobiles, l'information aux consommateurs, qui freinent encore la croissance de la large bande mobile en Belgique. Une étude d'IDATE Consulting, réalisée pour le compte de l'IBPT, formule dès lors 8 recommandations visant à promouvoir la pénétration de la large bande mobile en Belgique.

Une étude antérieure, publiée par l'IBPT en 2010, avait déjà avancé plusieurs explications quant à la faible utilisation des données mobiles en Belgique, telles que l'interdiction de vente couplée d'appareils et de plans tarifaires, la commercialisation plus tardive de l'Internet mobile, la concurrence restreinte en matière de large bande mobile, les prix relativement élevés et la complexité des plans tarifaires. Depuis la levée de l'interdiction de vente couplée en 2009, il y a davantage de concurrence et les tarifs de l'Internet mobile ont fortement diminué.

La comparaison avec d'autres pays européens révèle que la situation est aujourd'hui plus nuancée.

- Le niveau de concurrence du secteur des télécommunications mobiles s'inscrit dans la lignée de la moyenne européenne: les MVNO ont enregistré eux aussi une nette progression.
- Les prix des données mobiles ont diminué de manière significative depuis 2012. Il ressort de la comparaison la plus récente avec nos pays voisins que pour certains profils d'utilisateurs, la Belgique est la moins chère, pour d'autres profils, elle se situe dans la moyenne. Simultanément, grâce à une évolution positive des offres mobiles, la consommation a augmenté avec un volume de données mensuel plus important.
- La Belgique n'a pas encore suffisamment profité de l'effet du subventionnement des équipements terminaux: en 2013, la pénétration des smartphones en Belgique (42 %) était encore inférieure à la moyenne EU5 (57 %).
- Malgré une forte augmentation de la pénétration de la large bande mobile, la Belgique fait toujours partie de la queue du peloton européen.
- Les opérateurs ont fourni des efforts d'investissement considérables leur permettant d'établir un réseau offrant une capacité et des débits supérieurs. Belgacom et les câblo-opérateurs ont également développé un réseau hotspot et homespot particulièrement dense.
- La Région de Bruxelles-Capitale a fixé une nouvelle norme d'émission stricte et en Wallonie, des taxes ont été introduites sur les pylônes. Ces mesures peuvent entraîner un risque pour les opérateurs en termes d'investissements en matière de couverture et de qualité de leurs réseaux.

Dans ce contexte, **le taux de pénétration de la large bande mobile est passé de 16 % (2011) à 45,7 % en 2013**. Un mouvement de rattrapage qui n'empêche toutefois pas la Belgique de se situer toujours en-dessous de la moyenne européenne (62,4%).

Plusieurs **points névralgiques** qui continuent de freiner la large bande mobile en Belgique sont identifiés dans l'étude: 1) les normes d'émission bruxelloises combinées à la difficulté à obtenir des autorisations pour de nouveaux sites contribuent à la dégradation de la qualité du service; 2) L'introduction de nouvelles taxes sur les infrastructures mobiles, telles que la taxe sur les pylônes mobiles en Wallonie, risque également de mettre un frein à la dynamique actuelle de la large bande mobile; 3) Il ressort de la consultation du secteur que les utilisateurs souhaitent être mieux informés des risques et des avantages de l'Internet mobile. En particulier la notion de volume de données consommé pour les différents types de consommation pourrait être simplifiée.

C'est la raison pour laquelle [l'étude de IDATE](#) formule quelque 8 recommandations et actions concrètes que l'IBPT et d'autres services publics peuvent mettre en œuvre pour promouvoir la croissance de la large bande mobile:

- 1) **Éviter le « bill shock »**: depuis février 2014, les opérateurs mobiles sont soumis à l'obligation de prévenir les utilisateurs par SMS lorsqu'ils dépassent leurs forfaits. Il est recommandé à l'IBPT de vérifier si les opérateurs respectent bel et bien cette obligation.
- 2) L'IBPT devrait encourager les opérateurs à fournir davantage de **transparence** aux utilisateurs quant à leur **consommation effective** pour les différents services de données mobiles. Les utilisateurs potentiels auront ainsi un meilleur aperçu de leur volume de données mensuel et seront à mêmes de choisir un abonnement mieux adapté à leurs besoins réels sur la base d'informations transparentes et fiables. Un arrêté ministériel du 3 octobre 2013 a entre-temps concrétisé cette approche.
- 3) Il est recommandé que l'IBPT (**fasse procéder**) **procède à des mesures périodiques concernant la couverture et la qualité réelle du service** pour la large bande mobile et publie celles-ci.
- 4) À plus long terme, il est nécessaire d'anticiper la croissance rapide du trafic des données mobiles et de donner la possibilité aux opérateurs d'apporter les adaptations nécessaires à leurs réseaux. L'étude recommande dès lors de débiter rapidement l'étude des conditions d'octroi de la bande de 700 MHz pour les télécommunications mobiles d'ici 2018-2020 en collaboration étroite avec les Communautés. **L'introduction d'une nouvelle bande de fréquences harmonisée au niveau mondial (le « deuxième dividende numérique ») pour la large bande mobile** possède en effet d'excellentes caractéristiques de propagation et de pénétration à l'intérieur des bâtiments. Elle peut dès lors promouvoir la large bande mobile d'ici 2020.
- 5) Pour permettre à la large bande mobile de poursuivre sa croissance en Belgique, il est recommandé **d'accélérer et d'harmoniser les procédures d'approbation de la création de nouveaux sites de radiocommunications**. Il convient de faciliter le placement de petites cellules émettant de faibles puissances. Ce type de cellules deviendra indispensable dans les années à venir pour soutenir la croissance rapide du trafic de données mobile.
- 6) Les autorités régionales doivent être encouragées à **baisser voire même supprimer les taxes sur les petites stations de base**. Au cas où cette charge financière serait maintenue, il semble nécessaire de limiter dès à présent les taxes sur le placement des petites cellules.
- 7) **Échanges interrégionaux**: pour perpétuer les investissements nécessaires dans les infrastructures et la dynamique actuelle de la large bande mobile, l'échange de bonnes pratiques entre les régions (par ex. en matière de normes d'émission ou de fiscalité) peut contribuer à une plus grande harmonisation des choix stratégiques et à réduire les incertitudes réglementaires.
- 8) Il est recommandé à l'IBPT **d'organiser**, en concertation avec d'autres instances compétentes, **une table ronde** avec toutes les parties prenantes (opérateurs, utilisateurs,

acteurs fédéraux, régionaux et communautaires) dans le but d'échanger des idées sur les facteurs d'amélioration de la pénétration de la large bande mobile.

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél.: 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be